

<p>Département Meurthe et Moselle</p> <p>Arrondissement Nancy</p> <p>Canton Nomeny</p>	<p>COMMUNE DE ARRAYE ET HAN</p> <p>PROCÈS VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la séance ordinaire du lundi 1^{er} avril 2019</p> <p>L'an deux mil dix-neuf, le premier avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Arraye et Han s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe ARNOULD, Maire</p> <p>étaient présents : Mme SIMON Ginny Mrs ARNOULD Philippe, BERRY Bernard CHAMPIGNEUL Claude, GEOFFROY Arnaud, ORY Denis, WOLTRAGER Nicolas</p> <p>étaient excusés : Mrs ASTIER Sébastien qui a donné pouvoir à Mr WOLTRAGER, Mr LEMOINE Anthony, qui a donné pouvoir à Mr WOLTRAGER,</p> <p>étaient absents :</p> <p><i>Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Mr Denis ORY</i></p>								
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <th colspan="2">Nombre de Conseillers</th> </tr> <tr> <td><i>En exercice</i></td> <td style="text-align: center;">09</td> </tr> <tr> <td><i>Présents</i></td> <td style="text-align: center;">07</td> </tr> <tr> <td><i>Votants</i></td> <td style="text-align: center;">09</td> </tr> </table> <p>Convocation établie <i>Le 27 mars 2019</i></p> <p>Délibération affichée <i>Le 6 avril 2019</i></p>	Nombre de Conseillers		<i>En exercice</i>	09	<i>Présents</i>	07	<i>Votants</i>	09	
Nombre de Conseillers									
<i>En exercice</i>	09								
<i>Présents</i>	07								
<i>Votants</i>	09								

N° 1 - Vote du taux des taxes communales

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le taux des taxes communales comme suit :

- Taxe d'habitation (TH) **7,85 %**
- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) **8,28 %**
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) **19,94 %**

Le produit fiscal attendu pour l'année 2019 sera de **46 265 €**.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 2 - Approbation du Compte Administratif 2018

Madame Michelle CHENU, secrétaire, présente de manière détaillée les différentes rubriques du compte administratif. Celui-ci se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses 2018	229 972,45 €	Dépenses 2018	20 129,80 €
Recettes 2018	222 731,23 €	Recettes 2018	69 693,44 €
Résultat de l'exercice 2018	- 7 241,22 €	Résultat de l'exercice 2018	+ 49 803,64 €
Résultat 2017 reporté	+ 22 233,56 €	Résultat 2017 reporté	- 18 044,89 €
Résultat de clôture 2018	+ 14 992,34 €	Résultat de clôture 2018	31 758,75 €

- Après s'être fait présenter les comptes de l'exercice 2018 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur ;
- Considérant que Monsieur Philippe ARNOULD, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2018, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité des membres présents, l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés.

N° 3 - Approbation du compte de gestion 2018 du Receveur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 4 - Approbation du budget primitif 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de ne pas amortir les dépenses d'investissement et de voter le budget :
 - * au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec définition des opérations détaillées
 - * au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

- approuve le Budget Primitif 2019 comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
dépenses :	170 998 €	dépenses :	32 765 €
recettes :	185 197 €	recettes :	78 860 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 5 – Révision des valeurs locatives

Le Maire fait part au conseil des résultats de la formation qu'il a suivie avec la secrétaire sur la révision des valeurs locatives.

Il ressort qu'un ajustement des valeurs locatives permettra de collecter l'impôt sur une assiette plus juste et équitable dans l'avenir. Le conseil municipal demande au Maire de se rapprocher des services fiscaux pour une révision des valeurs locatives sur la base des équipements et de la vacance des immeubles.

Cette délibération est adoptée avec 8 voix pour et 1 abstention.

N° 6 – Modification des tarifs de location de la salle polyvalente

Le conseil municipal décide de modifier les tarifs de locations de la salle polyvalente comme suit :

ÉTÉ du 1 ^{er} mai au 30 septembre		HIVER du 1 ^{er} octobre au 30 avril	
Habitants d'ARRAYE ET HAN Location week-end <i>(du vendredi 16 heures au lundi matin)</i>	110 € arrhes 30 €	Habitants d'ARRAYE ET HAN Location week-end <i>(du vendredi 16 heures au lundi matin)</i>	170 € arrhes 50 €
Personnes extérieures Location week-end <i>(du vendredi 16 heures au lundi matin)</i>	240 € arrhes 80 €	Personnes extérieures Location week-end <i>(du vendredi 16 heures au lundi matin)</i>	300 € arrhes 70 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire de séance :

Le Maire, Mr Philippe ARNOULD,
Certifie avoir affiché le compte-rendu de cette
séance le 8 avril 2019 et transmis au contrôle
de légalité le 8 avril 2019

1. Vote du taux des taxes communales
2. Approbation du compte administratif 2018
3. Approbation du compte de gestion 2018
4. Approbation du budget primitif 2019
5. Révision des valeurs locatives
6. Modification des tarifs de location de la salle polyvalente

